

Bien que supérieur à la moyenne européenne, l'indicateur d'utilisation cyclique des matières ne s'élève qu'à 19,5 % en 2016. Concrètement, cela signifie que seulement un cinquième des besoins de l'économie sont pourvus par des déchets valorisés en France. Le reste, soit 80,5 % du besoin de l'économie, provient des matières premières vierges. Au-delà de ces considérations globales, certaines matières sont plus facilement réintroduites dans les processus industriels. C'est le cas pour les papiers-cartons (qui incorporent des vieux papiers et cartons à hauteur de deux tiers), le calcin (constitué de 58 % de verre recyclé), les ferrailles (51 %) ou l'aluminium (44 %). Concernant l'incorporation de plastiques recyclés dans l'industrie, elle s'élève seulement à 6,5 % de la production de matière plastique, en raison du faible coût des résines vierges en comparaison des coûts de tri et de retraitement des plastiques usagés.

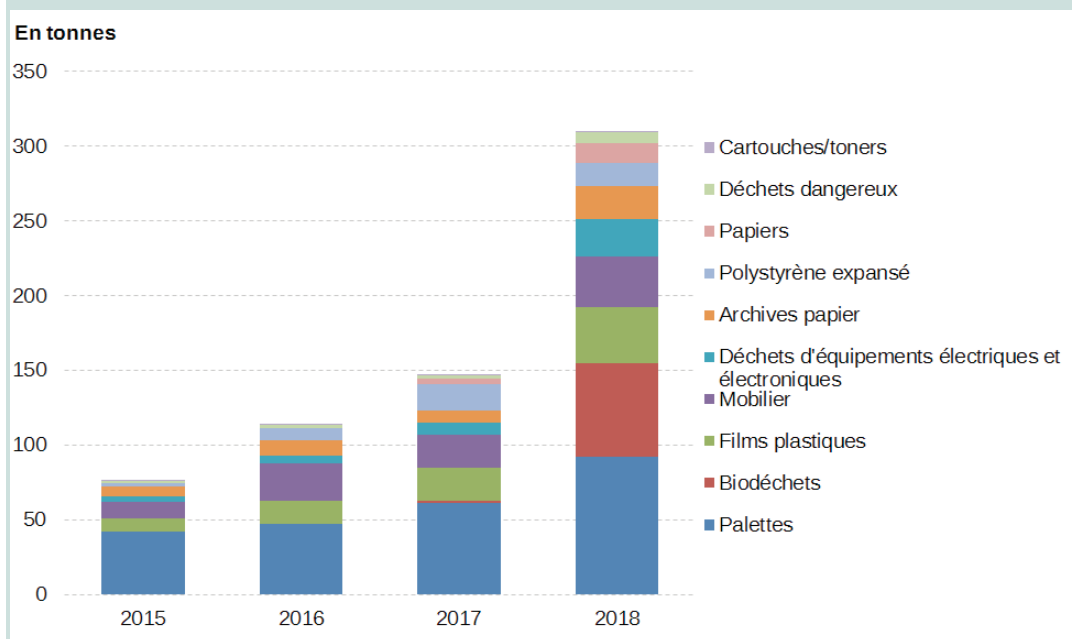
L'écologie industrielle territoriale : les entreprises se mobilisent pour une économie plus circulaire

L'article 70 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV, 2015), promeut le développement de l'écologie industrielle et territoriale (EIT). Celle-ci constitue, en effet, l'un des sept piliers de l'économie circulaire et l'une des stratégies mobilisables pour optimiser les modes de production, réduisant ainsi la pression sur les ressources.

L'EIT, ou synergie d'entreprises, désigne un mode d'organisation interentreprises s'appuyant sur l'échange ou la substitution de ressources, la mutualisation d'emplois, de moyens et de services. Cette démarche collective et volontaire, menée dans les territoires, a pour objectif premier d'économiser des ressources (eau, énergie, déchets). En 2019, une centaine de démarches de ce type, en cours de mise en place ou pérennes, sont recensées en France.

À Périgny, en Charente-Maritime, une telle initiative a été engagée dès 2009 à l'échelle d'une zone industrielle. Cette démarche s'est depuis étendue à l'ensemble de l'agglomération de La Rochelle. L'éco-réseau Biotop compte aujourd'hui 130 entreprises adhérentes, une collectivité et six établissements publics. Grâce à ce réseau, la totalité des 407 t de déchets collectés en 2018 a été réemployée ou recyclée (169 t réutilisées et 238 t recyclées) et 63 flux matières ont été traités, générant ainsi 134 000 € d'économies pour les entreprises et le territoire.

Graphique 33 : principaux flux de déchets recyclés sur la synergie d'entreprises de Périgny-La Rochelle



Source : Biotop, 2019. Traitements : SDES, 2019

Les synergies de substitution coordonnées par Biotop ont notamment donné naissance à un produit innovant impliquant plusieurs acteurs de son réseau : Melting Pot, une solution de toiture végétalisée constituée à 100 % de déchets locaux (coquilles de moules du bassin mytilicole voisin, brisures issues de briqueterie, broyat de palettes forestières et marc de café). La recette de ce substrat éco-conçu a été validée par le Centre régional d'innovation et de transfert de technologie horticole. L'analyse du cycle de vie de Melting Pot lui a attribué un meilleur taux de couverture végétale que des toitures conventionnelles issues de l'extraction minière.



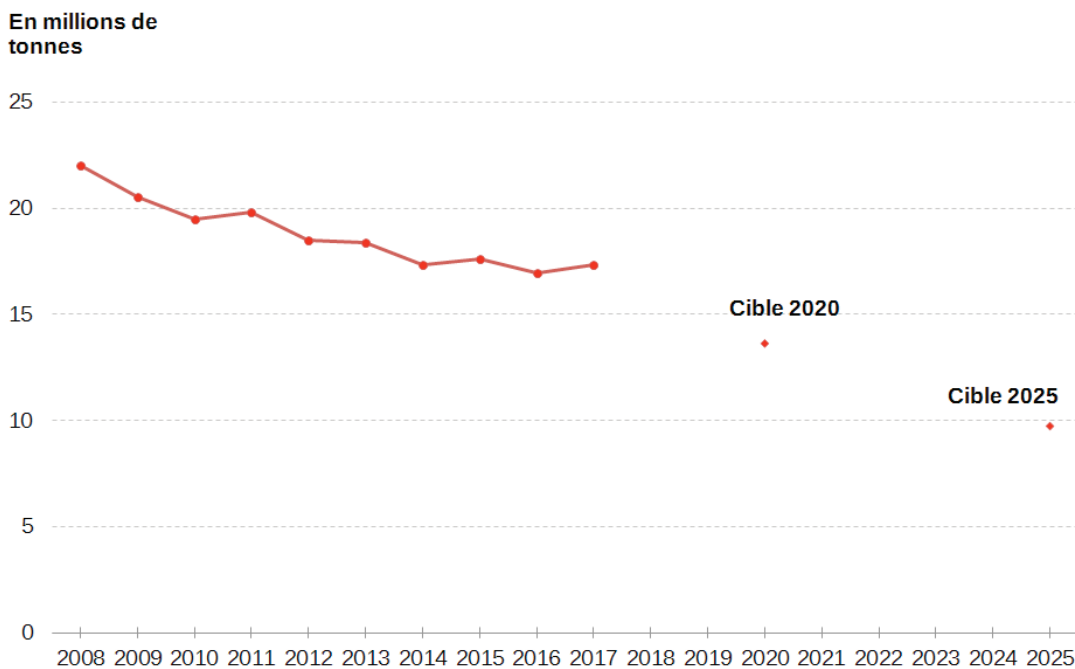
Zone de mutualisation des déchets sur le Biotop de Périgny © Michel Manfredi

Au-delà de ses actions de valorisation des déchets, Biotop accompagne ses membres pour réduire leur impact environnemental. Des ateliers collectifs de sensibilisation et des interventions en entreprises portent ainsi régulièrement sur la réduction des déchets à la source, l'économie des ressources, la mobilité alternative au véhicule individuel, la sauvegarde de la biodiversité, etc.

2.2.4. La mise en décharge : une perte de matières premières non valorisées

Dans la hiérarchie des traitements, telle que mentionnée dans la directive cadre européenne (2008/98/CE) relative aux déchets, les moins vertueux correspondent au stockage des déchets et à l'incinération sans valorisation énergétique. Le stockage constitue une réelle perte de ressources échappant au recyclage et pénalisant le développement d'une économie circulaire. Sur les 82 Mt de déchets partant en décharge en France en 2016, un cinquième correspond pourtant à des déchets non minéraux, non dangereux qui pourraient *de facto* faire l'objet d'une valorisation matière, organique ou énergétique. Le reste est constitué de déchets minéraux (62 Mt) et de déchets dangereux (2 Mt), allant en installation de stockage.

Graphique 34 : évolution des quantités de déchets non minéraux non dangereux mises en décharge



Champ : France entière.

Sources : Douanes (TGAP) ; LTECV. Traitement : SDES, 2019